

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

15 DECEMBRE 2016

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Transfert de la
compétence office de
tourisme à
l'intercommunalité**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-
Laye
atteste que le présent document
a été publié le 19 décembre 2016
par voie d'affichages
~~notifiés~~
transmis en sous-préfecture
le 16 décembre 2016
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 décembre 2016

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille seize, le 15 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre deux mille seize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame RICHARD à Madame BOUTIN
Monsieur JOLY à Monsieur LAMY
Monsieur MIGEON à Monsieur SOLIGNAC
Madame AGUINET à Monsieur ROUSSEAU
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET
Madame ANDRE à Madame de CIDRAC
Monsieur HAÏAT à Madame VANTHOURNOUT
Madame CERIGHELLI à Madame GOMMIER
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

Secrétaire de séance :

Madame ADAM

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20161215-16-I-21-DE
Date de télétransmission : 16/12/2016
Date de réception préfecture : 16/12/2016

N° DE DOSSIER : 16 I 21

OBJET : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE OFFICE DE TOURISME A
L'INTERCOMMUNALITÉ

RAPPORTEUR : Madame PEUGNET

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'Office de Tourisme de Saint-Germain-en-Laye a été institué sous forme d'Etablissement Public Industriel et commercial (EPIC) par un arrêté préfectoral en date du 17 avril 1990.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) a transféré la compétence « Promotion du tourisme dont la création d'Offices de Tourisme » à la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine au 1^{er} janvier 2016.

Il convient donc de réorganiser l'activité touristique à Saint-Germain-en-Laye et de transférer cette activité dans le cadre intercommunal de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS).

Par délibération en date du 8 décembre 2016, la CASGBS doit instituer un Office de Tourisme Intercommunal sous statut EPIC au 1^{er} janvier 2017 dont le siège sera fixé à Saint-Germain-en-Laye. Parallèlement et afin d'assurer la continuité de l'activité de l'Office de Tourisme de Saint-Germain-en-Laye, celui-ci sera transféré à la nouvelle structure intercommunale à la même date.

En application des dispositions de l'article R.133-18 du Code du Tourisme, il appartient au Conseil Municipal de prononcer la dissolution de Office de Tourisme communal de Saint-Germain-en-Laye.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le transfert de l'ensemble des activités, des biens acquis par l'Office de Tourisme, droits et obligations de l'Office de Tourisme de Saint-Germain-en-Laye à l'Office de Tourisme Intercommunal,
- d'autoriser la reprise des contrats et conventions en cours par l'Office de Tourisme Intercommunal,
- d'approuver la reprise de la convention de mise à disposition des locaux en date du 15 février 2012 par l'Office de Tourisme Intercommunal,
- d'approuver la reprise par l'Office de Tourisme Intercommunal tels qu'ils seront au 31 décembre 2016, les contrats de travail de l'ensemble des personnels et la reprise en intégralité des droits et avantages sociaux acquis par le personnel de l'Office de Tourisme de Saint-Germain-en-Laye, selon les dispositions prévues par l'article L.1224 du Code du Travail, de la convention collective des Offices de tourisme de France et du Code du Tourisme,
- d'autoriser le comité de direction de l'Office de Tourisme de Saint-Germain-en-Laye à clôturer les comptes de régies d'avance et de recettes et le budget 2016 au 31 décembre 2016,
- d'autoriser la directrice de l'Office de Tourisme de Saint-Germain-en-Laye à signer tous les documents afférents à ce transfert et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en application de la présente délibération,

- de prononcer au 31 décembre 2016 la résiliation de la Convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de Tourisme de Saint-Germain-en-Laye et la Ville de Saint-Germain-en-Laye en date du 14 novembre 2013,
- de prononcer la dissolution de l'Office de Tourisme de Saint-Germain-en-Laye au 31 décembre 2016 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur ROUXEL votant contre,

APPROUVE le transfert de l'ensemble des activités, des biens acquis par l'Office de Tourisme, droits et obligations de l'Office de Tourisme de Saint-Germain-en-Laye à l'Office de Tourisme Intercommunal,

AUTORISE la reprise des contrats et conventions en cours par l'Office de Tourisme Intercommunal,

APPROUVE la reprise de la convention de mise à disposition des locaux en date du 15 février 2012 par l'Office de Tourisme Intercommunal,

APPROUVE la reprise par l'Office de Tourisme Intercommunal tels qu'ils seront au 31 décembre 2016, les contrats de travail de l'ensemble des personnels et la reprise en intégralité des droits et avantages sociaux acquis par le personnel de l'Office de Tourisme de Saint-Germain-en-Laye, selon les dispositions prévues par l'article L.1224 du Code du Travail, de la convention collective des Offices de tourisme de France et du Code du Tourisme,

AUTORISE le comité de direction de l'Office de Tourisme de Saint-Germain-en-Laye à clôturer les comptes de régies d'avance et de recettes et le budget 2016 au 31 décembre 2016,

AUTORISE la directrice de l'Office de Tourisme de Saint-Germain-en-Laye à signer tous les documents afférents à ce transfert et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en application de la présente délibération,

PRONONCE au 31 décembre 2016 la résiliation de la Convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de Tourisme de Saint-Germain-en-Laye et la Ville de Saint-Germain-en-Laye en date du 14 novembre 2013,

PRONONCE la dissolution de l'Office de Tourisme de Saint-Germain-en-Laye au 31 décembre 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye